



Département de l'Essonne

République Française

Conseil Municipal du 13 février 2025

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 13 février 2025 à 20 heures, les membres composant le conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 29 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le mercredi 29 janvier 2025.

La séance est ouverte à 20h06.

Monsieur le Maire : Avant de procéder à l'appel, pour expliquer l'installation d'un nouveau Conseiller municipal, nous allons ouvrir cette séance en vous invitant à vous lever et à respecter ensemble une minute de silence pour honorer la mémoire de Michèle DESCAMPS qui siégeait dans ce Conseil Municipal et qui nous a quittés récemment. Nous allons avoir une pensée ensemble. Je vous propose de respecter une minute de silence en ouverture.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

Monsieur le Maire : J'en profite pour adresser une pensée à ses proches et à son équipe.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Edoe Koko MENSAH, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Lodovico CASSINARI, Medhi IDOUHAMD, Guénaël LEVRAY, Emilia RIBEIRO, Hawa COULIBALY, Chabané CHALAL, Hajer MOHSNI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Djallal BOURADA, Délila M'HENNI, Etienne CHARRON, Servane CHARPENTIER, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Agnès FRANCART, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Jean-Michel DIDIN, Marthe GBAGUIDI, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Mériam HADDAD, Loïc BAYARD, Nathalie MONDIN, Franck BERNARD.

SONT REPRÉSENTÉS

Nathalie BEAN a donné pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Gabriel LAUMOSNE a donné pouvoir à Clovis CASSAN, Soulé N'GAIDE a donné pouvoir à Annick LE POUL, Latifa NAJI a donné pouvoir à Sarah JAUBERT, Olfa ZRIDATE a donné pouvoir à Hajer MOHSNI, Nicolas GÉRARD a donné pouvoir à Loïc BAYARD.

SONT ABSENTS

/

Le quorum est atteint.

II- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Franck BERNARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous avons installé un nouveau Conseil Municipal et il faut que nous prenions acte de l'installation. Je suppose que cela n'appelle pas de commentaire.

III- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire : Nous devons approuver ensemble maintenant le procès-verbal de la séance précédente du 19 décembre 2024. Monsieur GÉRARD était secrétaire de séance, ses observations ont été transmises le 12 janvier en indiquant notamment qu'il y avait des fautes de frappe. Il souligne d'ailleurs la grande fidélité et la qualité de la retranscription ce dont je prends acte et le remercie Monsieur GÉRARD.

Y a-t-il des questions ou des observations concernant ce procès-verbal ? RAS. Je soumetts aux voix, je suppose qu'il n'y a pas de vote contre ni d'abstention.

Le procès-verbal du 19 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

IV- Information au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire

Note annexée

Monsieur le Maire : vous avez été informés des décisions que j'ai dû prendre en application de la délégation que vous m'avez accordée. Y a-t-il des questions ou des observations à ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vous demande de me donner acte et considère que : « Qui ne dit mot consent. »

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : Comme d'habitude pour démarrer le Conseil Municipal, je vous propose de céder la parole à l'excellent Lodovico CASSINARI pour faire un point sur la Communauté d'agglomération, même si ce soir il y a une délibération qui concerne ses statuts, on y reviendra tout à l'heure. Lodovico, je te cède la parole.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Habituellement, je parle beaucoup de ce qui s'est passé au dernier Conseil communautaire. Il se trouve qu'il n'y a pas eu de Conseil communautaire depuis la dernière séance du Conseil Municipal puisque la prochaine séance aura lieu le 5 mars et sera essentiellement consacrée au budget. Cela n'empêche pas la Communauté Paris Saclay de continuer à travailler notamment pour finir d'affiner le budget. J'en profite donc pour parler de quelques points, c'est un peu arbitraire.

Je parlerai simplement du travail qui est en cours sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement. Nous sommes aux Ulis principalement concernés par le bruit aérien, mais il ne faut pas oublier...

Monsieur le Maire : Il y a quand même la 118 qui ne passe pas loin, notamment.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Exactement, le bruit routier. D'autres parties du territoire sont également concernées par le bruit du ferroviaire. Là-dessus, tout un travail a déjà été fait avec Bruitparif et va continuer, mais il y a aussi d'autres sources de bruit, notamment les installations industrielles et certains ont suggéré de se pencher également sur la question des *data centers* qui dans certains cas produisent du bruit par la ventilation.

L'autre point auquel je voulais faire allusion, c'est le travail qui se poursuit dans le cadre de la conférence intercommunale du logement en vue de la préparation d'un document-cadre qui définit les orientations de cette conférence et qui sera soumis prochainement aux instances communautaires.

Si les collègues qui siègent dans les autres commissions veulent ajouter des choses, ils sont les bienvenus, et ce soir je me bornerai à cela.

Monsieur le Maire : Merci Lodovico. Je crois qu'il y a un Conseil communautaire prochainement.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Le 5 mars.

Monsieur le Maire : Oui, c'est après les congés scolaires. Parfait, merci beaucoup, Lodovico.

VI- Examen des questions inscrites

Monsieur le Maire : Avant d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour, je vous propose de prendre les questions dans la salle.

La séance est suspendue de 20h15 à 20h34.

Monsieur le Maire : Je vous propose de rouvrir l'ordre du jour et de passer à ce Conseil Municipal qui a d'autres points à voir que ce qui a été fait en entrée.

Motion et vœu

Question n° 1

Soutien à la prévention spécialisée

Rapporteur : Agnès FRANCART

Monsieur le Maire : Puisque c'est important pour la commune, je vais céder la parole en premier lieu à Madame FRANCART et je tiens à préciser que l'équipe a une attention particulière maintenant à la transmission des motions présentées. Monsieur BERNARD, vous n'étiez pas là en début de mandat, mais il nous est arrivé par le passé parfois de mettre des motions sur tables assez régulièrement et pas forcément de les envoyer à l'avance à l'ensemble du Conseil municipal. Depuis quelques temps, nous nous obligeons à les envoyer à l'avance afin que nous puissiez en débattre au préalable et en prendre connaissance.

Chère Agnès, je te cède la parole, nous avons besoin de soutenir ensemble la prévention spécialisée.

Madame Agnès FRANCART : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, merci de me donner cette opportunité de lire un document, une motion de soutien à la prévention spécialisée particulièrement sur le département de l'Essonne.

« Pour le renforcement de la prévention spécialisée en Essonne face à la politique d'austérité budgétaire de la majorité départementale. »

Le 3 février 2025, le Conseil départemental de l'Essonne a voté un budget dont l'exercice marquera le coup de grâce pour un secteur déjà fragilisé, la prévention spécialisée. En 2018, ce secteur vital bénéficiait d'un budget de 7,4 millions d'euros. En 2022, ce montant était réduit à 6,4 millions.

Aujourd'hui, cette aide est encore rabotée : 6 millions d'euros sont alloués pour 2024, mais le budget pour 2025 ne prévoit plus que 3,4 millions d'euros, soit une réduction de près de 50 %.

Derrière ces chiffres se trouve une réalité concrète, le désengagement de la majorité départementale de son rôle de réduire la marginalisation et de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des familles en difficulté.

La prévention spécialisée relève en effet de la compétence des départements. Ce large désengagement du Conseil départemental entraîne une augmentation significative de cette charge financière sur le bloc communal, dans un contexte budgétaire où les collectivités sont injustement tenues responsables du déficit financier de l'État et sont de plus en plus sollicitées pour pallier les carences de ce dernier et exercer ses missions régaliennes, que ce soit dans l'accès aux soins, la tranquillité publique ou l'accompagnement social.

La nouvelle allocation budgétaire du département pour la prévention spécialisée implique :

- Un financement réservé aux communes ayant un Indice de Prévention Spécialisée de 120 ou plus ;*
- Une contribution départementale réduite à 50 % du budget total ;*
- La possibilité de réduire les équipes d'éducateurs de 30 %.*

De fait, plusieurs communes du département seront impactées. Pour les communes de l'agglomération Paris-Saclay, les dépenses supplémentaires s'élèveront à 263 350 euros sur l'année 2025, et pour la Ville des Ulis, ce reste à charge sera de 65 500 euros, soit le coût d'un poste.

Aux Ulis, la municipalité a fait de la prévention spécialisée une politique publique prioritaire et a pris l'initiative de traiter la question de la prévention spécialisée en intégrant systématiquement la prévention des violences, notamment intrafamiliales et de genre, aux stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance. Le co-financement de la prévention spécialisée a ainsi permis de déployer plusieurs dispositifs tels que « Primavera » ou « À nous les forces », illustrant la volonté affirmée de la Ville de former en priorité des professionnels qui accompagneront les enfants et les jeunes dans un environnement sécurisé et bienveillant.

Considérant cette situation, le Conseil municipal des Ulis :

- Refuse la logique d'austérité budgétaire qui menace directement la cohésion sociale et les projets destinés à offrir aux jeunes un avenir meilleur ;*
- Appelle à une révision immédiate de la politique départementale en matière de prévention spécialisée ;*
- Demande une véritable concertation avec les collectivités et les associations afin d'aboutir à un financement pérenne et renforcé pour soutenir les initiatives qui œuvrent pour l'insertion sociale et la lutte contre la marginalisation des jeunes. »*

Monsieur le Maire : Merci, Madame FRANCART. Loïc.

Monsieur Loïc BAYARD : Merci, Agnès, pour ta motion. Effectivement nous sommes tous d'accord sur l'utilité de la prévention spécialisée, c'est-à-dire la prévention des violences et de la délinquance et d'œuvrer pour l'insertion sociale et la lutte contre la marginalisation des jeunes. Sur

le fond, nous sommes complètement d'accord, effectivement au niveau de notre ville nous avons vraiment un besoin là-dessus.

Après, sur cette motion pour être franc, sur la forme, et c'est la seule phrase que vous avez mise en gras, vous parlez d'une politique d'austérité budgétaire de la majorité départementale. Il n'y a pas de doute là-dessus, sur la volonté de votre motion. C'est un peu dommage que vous l'orientiez comme ça parce que l'on est d'accord sur le fond, sur l'utilité de la prévention spécialisée.

Pour rappel, le département comme la majorité des départements en France est obligé par rapport à un contexte financier difficile de réajuster son budget, cela est dû à une chute libre des recettes des droits de mutation dont la chute s'accélère depuis deux ans. Il faut savoir que depuis 2022 la chute est quasiment de 46 %, une baisse de 200 millions d'euros au niveau du département, tout cela est lié bien sûr à l'effondrement du marché immobilier en Essonne et au niveau national qui est aussi dû à la hausse des taux d'intérêt et à une difficulté pour les gens d'accéder à un crédit immobilier, c'est une réalité. Cela fait qu'aujourd'hui l'Essonne comme d'autres collectivités, mais tous les départements, subit de plein fouet cette baisse des recettes. Les droits de mutation à titre onéreux correspondent à un cinquième des recettes du département, 20 %.

Après je suis convaincu que le département de l'Essonne, s'il le pouvait, continuerait à subventionner de la même façon qu'il le faisait jusqu'à maintenant. C'est ma conviction. Maintenant, effectivement, lorsque les recettes sont fortement réduites, il faut revoir le budget. Contrairement à l'État, un département n'a pas le droit de s'endetter. Si vous avez des recettes fortement en baisse, si vous voulez maintenir le même niveau de prestation sur certains domaines, que faites-vous en échange ? Vous baissez les subventions par rapport aux collèges, aux pompiers, au SDIS, à la MDPH ? Ce n'est pas du tout le but. Je pense qu'aujourd'hui le modèle économique des départements et même des collectivités territoriales est complètement à revoir. C'est pour cela que je pense que la motion aurait dû être davantage orientée, d'ailleurs c'est ce qui avait été fait au niveau du conseil départemental, c'était une motion de soutien à la prévention spécialisée en interpellant collectivement le gouvernement sur le mode de financement des départements parce qu'à l'origine, le problème c'est ça. Si aujourd'hui il y a une chute drastique des recettes, c'est que peut-être le mode de financement des départements, et pas que des départements, mais aussi des communes, est à revoir.

Je pense à titre personnel qu'il est devenu indispensable au niveau national de lancer une réforme de façon à repenser complètement la fiscalité locale et à redonner plus de marge de manœuvre et d'autonomie aux collectivités territoriales, les communes, les départements et les régions et surtout à veiller à une stabilité et une pérennité des recettes. On a vu que la suppression de la taxe d'habitation a été une véritable connerie, mais il n'y a pas que ça. Aujourd'hui je pense que la réforme de la fiscalité locale doit être revue de façon à éviter ces chutes de recettes. C'est pour cela que l'on s'abstiendra sur la motion, pas sur le fond, mais sur la forme.

Monsieur le Maire : OK. Je vais peut-être laisser la parole aux autres. Il y a d'autres interventions, mais j'ai une proposition à vous faire. Françoise.

Madame Françoise MARHUENDA : Moi, je ne prendrai pas part au vote, vu mon histoire, je suppose que tu le comprends.

Monsieur le Maire : Je comprends.

Madame Françoise MARHUENDA : Je voudrais quand même vous rappeler que celle qui avait supprimé la prévention spécialisée sur la Ville, je peux donner son nom ?

Monsieur le Maire : Tu peux, c'était sous le mandat de Maud puis de Sonia.

Madame Françoise MARHUENDA : C'est Maud OLIVIER qui l'avait supprimée.

Monsieur le Maire : Ce n'était pas la suppression totalement, c'était la fin du Club de prév. Après la réalité c'est que oui, cela a supprimé la prévention spécialisée.

Madame Françoise MARHUENDA : Voilà. Le problème que l'on a avec ce dispositif que je ne remets pas en cause, bien que je n'étais pas pour...

Monsieur le Maire : Tu n'étais pas pour, je dirais même que tu étais contre.

Madame Françoise MARHUENDA : J'assume complètement parce que le problème que nous avons est d'évaluer l'efficacité. Il n'y a pas d'indicateurs, il n'y a rien et je trouve cela très dommage.

Monsieur le Maire : Sans rentrer dans le débat, je crois que notamment sur la question de la délinquance juvénile, lorsque nous avons mis en place le diagnostic local de sécurité en début de mandat, il a relevé, tu le sais, des points qui sont malheureusement liés à des tendances nationales, les violences intra-familiales. On est toujours quasiment à une plainte ou un signalement un jour sur deux aux Ulis avec des violences intra-familiales, ce qui est quand même extrêmement inquiétant pour notre pays, pour la plus jeune génération qui si elle ne subit pas directement les violences physiques ou psychologiques, en est parfois le témoin, et pour la moitié de la population à savoir les femmes qui sont victimes de ces actes dans 99 % des cas.

Je pense qu'il y a aussi dans le diagnostic quelque chose qui ressort sur la délinquance juvénile, notamment sa fragilité par rapport à l'attractivité des points de deal, du trafic de stupéfiants qui comme chacun le sait est malheureusement florissant en France, particulièrement aux Ulis depuis plusieurs décennies. Même si ça et là nous avons des résultats intéressants, il n'en reste pas moins que, et ce n'est pas la peine de le cacher, nous avons une partie de la jeunesse des Ulis, notamment celles et ceux, les 20 % de NEET[A1] comme on les appelle, mais également parfois des jeunes en études ou en situation de fragilité psychologique ou de précarité socio-économique, qui sont captés facilement par la promesse d'un revenu facile, rapide et immédiat, mais particulièrement superficiel parce que cela ne durera pas et que cela va pourrir la vie de nombreuses familles dans cette ville, et cela continue.

Je pense quand même que sur l'évaluation, et là aussi on en avait déjà discuté, tu as la même remarque que celle qui avait été formulée par la majorité municipale dont j'étais à l'époque quand Maud OLIVIER et son équipe avaient acté la fin du club de prévention spécialisée UGO PREV, c'est : comment fait-on pour connaître l'action et surtout la coordination ? Il est vrai que 10 ans sont passés par là.

Agnès le sait parce que nous en avons souvent parlé entre élus en charge notamment de cette question : aujourd'hui dans la prévention spécialisée il y a bien entendu ces questions de volonté pour les élus et les décideurs publics que nous sommes, de nécessité d'évaluer les politiques publiques et leur efficacité. De ce point de vue, ils ont revu leur façon de travailler, de rendre, non pas des comptes parce que ce n'est pas l'idée, mais en tout cas - je laisserai peut-être Agnès en dire un mot - de mieux accompagner les politiques municipales et les décideurs. Je pense qu'il n'y a pas de doute là-dessus, je te le dis parce que je sais que c'est un profond désaccord entre nous. Je crois profondément à la nécessité de cette action de prévention spécialisée aux Ulis comme ailleurs.

D'ailleurs sur la décision du département, je veux ouvrir une voie, cher Loïc, autant l'austérité budgétaire imposée aux collectivités locales, je pense que vous ne trouverez pas quelqu'un ici pour dire le contraire - si cela avait été un département de gauche, on aurait hurlé peut-être pas de la même façon il faut être honnête parce que l'on tape moins sur ses copains que sur les autres, c'est normal, c'est de bonne guerre on va dire. Sur le modèle économique des départements, je crois qu'ils ne sont pas très nombreux, je crois qu'ils sont dix à avoir des budgets particulièrement alimentés par les DMTO, les droits de mutation immobiliers, ils sont sur un modèle économique un peu dangereux. On le voit aujourd'hui parce que quand le marché de l'immobilier s'effondre, les politiques publiques, les services publics en pâtissent immédiatement.

Je crois aussi que le département, puisque tu le dis, doit faire des choix. Parmi les choix qu'ils ont opérés, il y a celui de ne pas forcément accompagner les besoins supplémentaires du SDIS en investissement comme en fonctionnement, demandant aux collectivités de participer, chose qui en Essonne était un engagement moral entre le département et les communes : c'était le dernier département qui subventionnait à hauteur de 98 % les services départementaux d'incendie et de secours contrairement à d'autres où les communes abondent beaucoup plus.

Ils ont des compétences obligatoires à remplir notamment sur la question des collèges, comme tu l'as très bien dit, mais il me semble, et c'est là qu'il y a un débat de fond, que l'aide sociale à l'enfance est une compétence du département. Alors il y a des débats sur le fait que la prévention spécialisée s'inscrive ou non dans les dispositifs d'aide sociale à l'enfance. Pour moi il n'y en a pas, pour moi c'est un dispositif d'aide sociale à l'enfance, c'est donc une compétence obligatoire du département, mais si on met de côté le choix politique de la majorité de faire peser ses difficultés budgétaires sur ces dispositifs, je vais surtout m'attaquer à la forme.

La forme a été de nous laisser travailler collectivement avec les agglomérations qui ont la compétence politique de la ville, avec les villes, avec les clubs de prév sur un financement à hauteur de 70 % de la prévention spécialisée par le département pour les villes comme du nôtre. Tout est prêt et sans crier gare, sans prévenir, sans travailler conjointement avec des élus d'opposition ou les autres villes ou les agglos, le département fait un choix doublement arbitraire : ne sélectionner que les villes qui ont un indice de position sociale de plus de 120, calcul un peu particulier qui veut dire un truc pour l'Éducation nationale et autre chose pour le département. Cela veut dire que tu as des villes, celles du territoire dourdannais par exemple, qui sortent complètement de la prévention spécialisée et cela me pose un petit problème en termes d'équité territoriale des services publics. Certains territoires sortent du dispositif de prévention spécialisée. Et plus concrètement, cela veut dire que plutôt que financer 70 % sur les cinq postes qui auraient pu exister sur le territoire des Ulis, on nous dit que grosso modo on ne fait plus que 50, donc en clair, chère commune des Ulis, si vous voulez garder le même dispositif que celui que l'on travaille depuis des mois ensemble, il faut que vous sortiez 65 000 € supplémentaires. Je n'appelle pas ça un bon partenaire.

Maintenant, je ne vais pas être obtus. Je proposerai parce que je ne l'ai pas fait auprès de l'équipe municipale, nous sommes profondément heurtés par la méthode et la façon dont ce budget a été défendu par la majorité départementale... Dire après plusieurs années d'exercice que l'opposition n'a que 45 minutes pour s'exprimer sur le budget, c'est comme si je vous disais au bout de cinq ans de mandat que vous n'avez pas le temps de parole que vous voulez sur le rapport d'orientation budgétaire, je ne trouve pas ça correct. Je trouve que la façon de gérer cette séquence n'a pas été

la bonne de la part de la majorité départementale. Maintenant, avec une modification qui considérerait que nous sommes pour le renforcement de la prévention spécialisée dans l'Essonne et contre la méthode employée par la majorité départementale, peut-être que nous pourrions avoir un vote unanime si je lis entre les lignes, sauf Françoise qui ne prendra pas part au vote, fidèle à son habitude quand il s'agit du département.

Ne cherchons pas nécessairement un vote unanime, mais plutôt soyons enclins à se dire qu'il faut quand même que l'on ait un regard politique convergent parce que tu as dit sur le fond que tu étais d'accord. Proposons soit après une suspension de séance soit tout de suite des dispositions qui permettraient de rendre « votable » cette notion si la majorité municipale est d'accord pour aller vers cela.

Je laisse la parole à Agnès d'abord puis Annick et cela te laisse le temps de réfléchir, cher Loïc.

Madame Agnès FRANCART : Je vais essayer d'être brève, mais j'avais envie de rebondir sur la question de l'évaluation. Pour avoir travaillé en prévention spécialisée pendant un paquet d'années sur la Ville des Ulis, tous les ans, nous devions remettre un rapport d'activité à travers lequel nous devions mentionner le nombre de jeunes, leur âge, toutes les activités que nous avons faites, toutes les difficultés auxquelles on pouvait se trouver confrontés et c'était largement supervisé par nos référents départementaux. Je me souviens également d'avoir dû remplir des grilles qui nous avaient été transmises par la mairie et d'avoir passé quelques heures dans le bureau de Monsieur TRICOTTEUX, DGS de l'époque, certains se rappellent de lui, pour « dépiauter » toute une liste de références auxquelles nous devions répondre, toujours dans cette même optique : le nombre de personnes, la durée des prises en charge, dans quel secteur on les accompagne, la scolarité, la formation, le logement, les aides financières, etc. Et je vois encore Monsieur TRICOTTEUX tomber de sa chaise et dire « je ne pensais pas que vous faisiez autant de choses ». À l'époque, on était quatre au niveau des Chardons. C'est une petite parenthèse.

Aujourd'hui encore, les associations sont obligées de donner des comptes rendus de leurs activités, de faire leur rapport d'activité. C'est ce qui sous-tend quand même le renouvellement des conventions et des subventions. Voilà donc je tiens à préciser ça.

Quant à l'effet possible des actions menées, Françoise, je te réponds puisque c'était ta question. On ne peut pas évaluer l'effet que les actions entreprises peuvent avoir. Je comprends cette question, mais moi je fais le pari que tout ce que l'on peut faire, tout ce que l'on propose, toutes les modalités d'accompagnement, on espère qu'elles vont aboutir à du mieux vivre, du mieux-être qu'il est difficile de mesurer. C'est peut-être un peu simpliste de comparer, mais nous mettons tous les enfants à l'école. Tous les enfants accèdent à l'enseignement et pourtant au bout ils n'auront pas tous un bac, ils ne seront pas tous ingénieurs et malheureusement beaucoup vont un peu se perdre sur ce chemin-là. Et pourtant, au départ, on y met les mêmes moyens. Donc en prévention spécialisée, on prend le même pari, on se donne les moyens, on a une obligation de moyens. Pas forcément une obligation de résultat, mais moi je peux garantir que les moyens sont choisis, sont opportuns, sont adaptés aux quartiers dans lesquels les actions se produisent.

Monsieur le Maire : Merci Agnès. Annick.

Madame Annick LE POUL : Il y a un point sur lequel je rejoins Loïc, c'est sur les droits de mutation et sur les budgets de certaines collectivités, en l'occurrence le département, qui dépend d'un marché privé puisque les droits de mutation c'est la vente de maisons, de terrains, bref. Donc ça ne devrait pas influencer sur les services publics puisque le département a quand même un rôle

important au niveau des services publics, mais c'est le choix qu'a fait la majorité départementale de baisses drastiques sur le social. D'autres choix auraient pu être possibles. On comprend qu'il y a des baisses de recettes effectivement, mais derrière, c'est le choix qui est fait, ce sont les politiques de solidarité qui sont les plus pénalisées finalement, et ça ne devrait pas être des variables d'ajustement.

Il y a l'éducation avec la baisse de fonctionnement pour les collèges. Pareil, on vient d'en parler longuement, la prévention spécialisée alors que notre département est un champion de France des risques. Il y a un gros sujet par rapport à ça. Il y a des villes qui sont sur le fil du rasoir par rapport à ça, donc baisser le nombre d'éducateurs spécialisés, ça va peut-être faire basculer certains secteurs. Ce n'est pas là qu'il fallait faire des coupes.

Les associations sportives, c'est moins 1,3 million d'euros. Les associations culturelles, c'est 1,1 million d'euros en moins. Là encore, on connaît le tissu associatif et ce que font toutes les associations, les bénévoles des associations sur le territoire, sur « les territoires » en général. Donc là encore, ça met en péril des associations qui œuvrent aussi dans l'environnement, le vivre ensemble.

Les transports avec la Carte Améthyste dont le prix augmente trois fois.

La prime Eco-logis, on est dans le développement durable, on sait le climat et tout ce qu'il faudrait faire aujourd'hui, et là on va à contresens aussi.

Donc c'est tout cela qui est en cause. Toutes ces baisses qui ne devraient pas être. Il aurait fallu d'autres choix qui n'ont pas été faits par la majorité de droite. Donc j'entends ce que vous dites, Loïc, par rapport à cette phrase, mais elle est complètement justifiée par rapport aux choix de la majorité du département.

Monsieur le Maire : Madame M'HENNI avait demandé la parole.

Madame Délila M'HENNI : Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit, ni sur les restrictions budgétaires au sein du Conseil Départemental, mais la prévention spécialisée aujourd'hui est d'autant plus importante que l'on n'a plus le même public qu'il y a 10 ans. Aujourd'hui, on voit effectivement, et notamment chez les jeunes, une fragilité psychologique, psychique, et on sait à quoi ça peut mener. Donc la prévention spécialisée doit durer, perdurer et nous devons faire en sorte d'avoir une équipe dédiée sur la ville, mais aussi sur le territoire parce que l'on sait que ça peut aussi éviter des drames.

Monsieur le Maire : Enfin, on l'espère en tout cas.

Monsieur Loïc BAYARD : Oui. Merci beaucoup Annick, on est en phase sur beaucoup de choses, je pense que l'on va bientôt pouvoir partir en vacances ensemble parce qu'avec le temps, on arrive à se comprendre.

Ce que je reproche à la motion, enfin je ne la reproche pas parce que c'est tout à votre honneur de la faire, c'est que l'on se focalise sur les conséquences qui sont là, alors que je pense qu'il faut davantage mettre en avant les causes qui entraînent ces conséquences et ces réductions de subventions. Si vous avez un budget et des recettes qui chutent drastiquement malheureusement, il va y avoir des conséquences qui vont réduire les budgets. C'était davantage pour mettre en avant la cause et non la conséquence c'est-à-dire aujourd'hui le mode de fonctionnement des départements parce que ce que l'on a cette année, nous l'aurons peut-être encore l'année prochaine en pire si le marché immobilier chute davantage. Je pense que le plus important est de

mettre en avant le modèle économique des collectivités de façon à le rendre moins variable dans le temps, c'était mon point de vue.

Au niveau de la motion, bien sûr nous n'allons pas voter contre, nous nous abstenons.

Monsieur le Maire : OK. Je ne vais pas revenir sur les choix, on pourra reparler du budget départemental. Il y a des choix qui m'étonnent fortement, mais encore une fois c'est un choix de politique assumé. Ils ne font pas que subir. Les budgets alloués aux collèges privés, par exemple, du département n'ont pas bougé. Ceux alloués aux collèges publics ont baissé, c'est factuel et c'est un choix politique. Nous sommes quand même plus attentifs à la question de l'école publique.

Je crois que c'est +29 % d'augmentation d'impôts sous le mandat de Monsieur DUROVRAY, en 10 ans maintenant quasiment... Depuis le début du mandat en plus. Bref, on ne va pas rentrer dans le débat, mais effectivement on n'est pas très contents de la façon de fonctionner. Je ne vous cache pas qu'apprendre tout ça... Le vote du budget de l'État nous a quand même tous mis un peu en PLS et n'augure rien de bon à la fois pour les collectivités, mais pas que, parce qu'il y a des décisions qui à mon avis mettent en péril le pacte républicain de ce pays qui sont en train d'être prises au sommet de l'État. J'entends ce que disent les gens raisonnables de la Cour des comptes, mais il y a des moments... Vous le savez, pour moi, les choses sont affaire de choix et en l'occurrence, je ne suis pas du tout d'accord avec les choix opérés par la majorité départementale.

Je note que de toute façon, il n'y aura pas de vote pour, pas de proposition d'amendement, mais des abstentions. Donc je vous propose, sauf s'il y a besoin d'une autre intervention, de soumettre aux voix pour ne pas faire durer le plaisir car j'ai une demande de ne pas terminer trop tard.

J'ai bien noté que Madame MARHUENDA, quoi qu'il arrive, ne prend pas part au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? J'en vois trois et c'est adopté avec le reste de l'équipe. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ par 31 voix pour et 3 abstentions (Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD)

(Françoise MARHUENDA ne prend pas part au vote)

Affaires générales

Question n° 2

Subvention exceptionnelle en soutien aux victimes du cyclone Chido et Dikeledi à Mayotte

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Je vais être plus rapide, néanmoins nous en avons parlé lors du dernier Conseil Municipal. Vous savez que le département de Mayotte a été frappé par deux terribles cyclones. Le bilan actuel n'est pas forcément très perceptible, mais on parle de plusieurs centaines de blessés graves, de plusieurs milliers de blessés légers, de dizaines de personnes décédées, mais surtout il y a des milliers de personnes qui sont laissées sans-abri dans un département français d'outre-mer.

Tous les bâtiments publics ont été pour une grande majorité, je n'ai plus le chiffre en tête, mais c'est assez effrayant, fortement endommagés. Je crois que c'est 70 % selon le ministère de

l'Intérieur, des habitants de Mayotte, qui ont été gravement touchés par les deux cyclones qui sont passés dont j'ai oublié le nom, mais je pense que ça ne vaut pas forcément le coup de les nommer. Le service d'urgence du programme européen Copernicus estime quant à lui que plus de 19 000 habitations et plus de 100 km² de routes ont été endommagés ou détruits, ce qui pose des problèmes, y compris pour organiser les réseaux de solidarité sur place.

Nous avons en août dernier noué un début de partenariat avec la ville de Mamoudzou, qui se trouve dans le département de Mayotte. Nous avons reçu une délégation composée de jeunes de 13 à 17 ans ainsi que leurs accompagnateurs qui sont les référents du conseil des jeunes local et évidemment la commune de Mamoudzou a été fortement touchée par ces deux terribles cyclones et fait un appel aux dons.

Je vous propose que la municipalité soit fidèle à sa tradition de solidarité, ce n'est pas la première fois que l'on aide des communes de France, je crois qu'on l'avait fait en 2016 de mémoire Française, ou 2018 à destination de communes touchées par les inondations très fortes qui avaient eu lieu. C'est une aide qui correspond à 0,15 € par habitant donc je vous propose d'attribuer cette subvention exceptionnelle à la commune de Mamoudzou, à Mayotte pour 3 861 €.

Sauf s'il y a des demandes d'intervention, je n'en vois pas, je suppose que cela fera l'objet d'un vote unanime. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : Nous devons procéder, après son remplacement au Conseil municipal, au remplacement de Madame DESCAMPS dans plusieurs commissions. Madame DESCAMPS siégeait à la commission d'appel d'offres, à la commission de contrôle des listes électorales et à la commission consultative des services publics locaux.

Je vous propose d'abord de me tourner vers les représentants de la liste 2 pour savoir si le remplacement doit être fait de façon « automatique » par le Conseiller municipal qui revient ou si vous souhaitez présenter différents candidats. Je t'en prie.

Madame Françoise MARHUENDA : Dans la CAO, ce sera moi. Aux finances, ce sera Franck. À la cohésion sociale, ce sera Franck. Au contrôle des listes électorales, ce sera Mériam et à la CCSPL, ce sera Franck.

Monsieur le Maire : Monsieur BERNARD, est-ce que cela vous va ?

Monsieur Franck BERNARD : Oui, je précise tout de suite que d'après ce que j'ai compris, la commission d'appel d'offres se réunit le lundi à 17 heures, si les informations que l'on m'a données sont justes. Pas toujours ?

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de systématisme.

Monsieur Franck BERNARD : En tout cas j'ai cru comprendre que c'était à des horaires qui n'étaient pas compatibles avec mon agenda, pour dire les choses clairement. Cela explique en grande partie les choses. C'était l'essentiel.

Monsieur le Maire : Pour le reste, est-ce que cela vous va ?

Monsieur Franck BERNARD : Bien sûr.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on prenne en compte ce que vous venez de dire et que ce soit intégré ? Je précise que pour ma part, mais je pense que ce sera pareil

pour la majorité, n'ayant pas notre mot à dire, nous nous abstiendrons et nous vous laisserons faire le choix avec les votes pour. Est-ce que cela vous va ?

Je sou mets aux voix pour les 4 délibérations de remplacement, c'est OK, Mériam ?

Madame Mériam HADDAD : Je me posais des questions sur le CCAS.

Monsieur le Maire : Rien à voir, ce n'est pas la même chose, en fait il y a un règlement intérieur, mais il faut que l'on en discute par ailleurs parce que l'on élit des listes en début et nous avons deux suivantes de listes qui sont appelés à remplacer Madame DESCAMPS à qui le CCAS a déjà écrit pour savoir s'ils voulaient siéger. Je donne la réponse à l'avance : ils ne souhaitent pas siéger. Normalement le règlement intérieur spécifie que si les suivantes de liste ne le souhaitent pas, c'est le suivant de liste de l'autre liste qui prend la place, mais j'en discuterai avec vous par ailleurs si vous le souhaitez.

Donc je considère que tous vos deux groupes votent pour les propositions faites. OK. Bienvenue Monsieur BERNARD.

Question n° 3

Remplacement de Madame DESCAMPS, Conseillère municipale, au sein de la CAO

Rapporteur : Clovis CASSAN

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ par 6 voix pour et 29 abstentions (Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIAONTI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Chabane CHALAL, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Agnès FRANCART, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Gabriel LAUMOSNE, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Latifa NAJI, Olfa ZRDATE, Kévin MERIGOT)

Question n° 4

Remplacement de Madame DESCAMPS, Conseillère municipale, au sein des commissions municipales

Rapporteur : Clovis CASSAN

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ par 6 voix pour et 29 abstentions (Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIAONTI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Chabane CHALAL, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Agnès FRANCART, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Gabriel LAUMOSNE, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Latifa NAJI, Olfa ZRDATE, Kévin MERIGOT)

Question n° 5

Remplacement de Madame DESCAMPS, Conseillère municipale, au sein de la Commission de contrôle des listes électorales

Rapporteur : Clovis CASSAN

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ par 6 voix pour et 29 abstentions (Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Chabane CHALAL, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Agnès FRANCAERT, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Gabriel LAUMOSNE, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Latifa NAJI, Olfa ZRIDATE, Kévin MERIGOT)

Question n° 6

Remplacement de Madame DESCAMPS, Conseillère municipale, au sein de la CCSPL

Rapporteur : Clovis CASSAN

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ par 6 voix pour et 29 abstentions (Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Chabane CHALAL, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Agnès FRANCAERT, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Gabriel LAUMOSNE, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Latifa NAJI, Olfa ZRIDATE, Kévin MERIGOT)

Ressources humaines

Question n° 7

Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : J'actualise le tableau des effectifs. C'est une délibération qui revient chaque année. D'abord cela me permet de féliciter celles et ceux qui ont vu leur parcours professionnel auréolé d'une réussite au concours aux examens professionnels et comme à chaque fois il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afférent qui permet de prendre en compte les départs, les arrivées, les réorganisations de notre service public local. Tout cela a été vu en CST avec les organisations syndicales.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je sou mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 8

Mise à disposition auprès de la Caisse des Écoles

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Monsieur LEVRAY. Une mise à disposition auprès de la caisse des écoles, comme d'habitude.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Bonsoir. Les réussites éducatives ont vocation à faciliter et à encourager la fréquentation scolaire et à veiller au rayonnement de l'enseignement public et laïc. Au fil du temps, les compétences de ces caisses des écoles se sont élargies à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré.

Depuis de nombreuses années, la Ville des Ulis en complément des subventions de l'État met à disposition de la caisse des écoles des personnels municipaux. Cette particularité de fonctionnement est une exception parmi les réussites éducatives de France. Dans ce contexte, soucieux de maintenir cette politique ambitieuse en faveur des enfants et des jeunes Ulissiens et sur une volonté de garantir la continuité du travail réalisé, nous mettons à jour les quotités et intitulés des postes mis à disposition de la Caisse des écoles pour les personnels suivants :

- 1 agent du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, coordinateur PRE (25 %),
- 3 agents du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, référents PRE à temps plein,
- 1 agent du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, assistante de gestion à temps plein.

Je vous propose donc d'accepter cette nouvelle répartition qui permettra au PRE des Ulis de pouvoir continuer de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur le Maire : Autorisation, confirmation. Des questions ? Franck.

Monsieur Franck BERNARD : Question toute bête : est-ce que c'est la reconduction du dispositif actuel en termes de postes mis à disposition ? J'aurai la même question sur le CCAS, j'en profite.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Globalement nous n'avons pas trop de changement, ce sont surtout des quotités et des intitulés de postes. Sur le nombre de postes au sein du PRE ce sera la même chose.

Monsieur le Maire : Pareil pour le CCAS, ça ne change pas. C'est OK, pas d'autres questions ?

Je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Évidemment il n'y en a pas. Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 9

Mise à disposition auprès du CCAS

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Même chose pour le CCAS. Il s'agit de :

- 1 agent du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs, responsable de service ;
- 3 agents du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs, chargés d'action sociale ;
- 2 agents du cadre d'emploi des adjoints administratifs, chargés de dossiers administratifs.

C'est pour le centre communal d'action sociale qui a fort à faire. La même question : on ne bouge pas par rapport à ce qui se passe d'habitude. D'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, un grand merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires générales

Question n° 10

Modification des statuts de la CPS

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Monsieur CASSINARI, vous nous demandez de modifier les statuts de l'Agglo. Expliquez-nous cela.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Les statuts de l'Agglomération ont déjà été modifiés deux fois, donc c'est la troisième modification. Les deux modifications antérieures portaient l'une sur le siège de la CPS qui a été transféré, la deuxième portait sur la prise en compte de la compétence relative aux IRVE, les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, et la clarification d'un certain nombre de compétences obligatoires, compétences supplémentaires et compétences facultatives.

Cette troisième modification vise simplement à intégrer dans les compétences de l'agglomération les pôles d'échanges multimodaux, les PEM, d'intérêt communautaire. Comme vous le savez, les pôles d'échanges multimodaux sont des lieux d'organisation des systèmes de mobilité urbaine visant à faciliter les transferts entre différents modes de transport et à assurer une interface entre les zones urbaines et les réseaux de transport.

Concrètement, qu'est-ce que cela concerne ? Cela concerne de grands pôles d'échanges multimodaux tels que la gare de Massy Palaiseau, mais ça peut également concerner la gare routière des Ulis. Comme tout changement de la CPS, la Communauté d'agglomération, parce que la communauté d'agglomération ce sont les différentes communes qui la composent, cette modification est soumise pour avis conforme aux différents conseils municipaux des différentes communes, c'est donc le l'objet de ce soir.

Madame Françoise MARHUENDA : Tu dis que la gare routière des Ulis deviendrait un pôle multimodal ? Cela m'intéresse.

Monsieur le Maire : Oui, marche à pied, vélo. Non il n'y a pas encore tout de suite le métro, mais ça s'appelle comme ça, d'ailleurs cela me permet de répondre : oui, il y a le projet d'extension des capacités de la gare routière du centre commercial Ulis 2 qui doit être agrandi notamment pour permettre à des bus articulés de garder un certain nombre de lignes qui fleurissent aux Ulis, mais aussi pour garantir la sécurité des piétons et l'intermodalité notamment avec les piétons cyclistes

et les véhicules automobiles. Elle doit être repensée et c'est pour cela que ça s'appelle un pôle d'échange multimodal. C'est un beau mot, mais c'est le mot d'Île-de-France Mobilités, pour le coup je n'y suis pour rien.

Après il y a une délibération sur la Société des Grands Projets, je pense que si on avait pu être entendu sur le tracé de la ligne 18 lui permettant de passer par le secteur des Ulis Courtabœuf et le centre commercial, ce qui représente au total 65 000 personnes qui transitent quotidiennement dans le secteur, on aurait rempli la ligne 18 avec grand plaisir. En plus remonter par le pont de Sèvres pour pouvoir aller voir les matchs du PSG au Parc des Princes régulièrement..., le PFC maintenant, mais ils sont au même endroit. En tout cas, ils n'ont pas encore le métro, je pense que je ne le verrai pas, mais j'espère qu'il arrivera un jour. Lodovico.

Monsieur Lodovico CASSINARI : C'est pour ça que j'ai dit explicitement « assurer une interface entre les zones urbaines et les réseaux de transport » outre les échanges entre les différents modes de transport que sont la marche à pied, le vélo, la trottinette, mais aussi la voiture parce qu'il y a des zones où on peut se garer et prendre les transports en commun. Et il y aura peut-être un jour un moyen de transport un peu plus lourd, ce n'est pas encore à l'ordre du jour, mais on ne sait pas. En tout cas, c'est effectivement un pôle d'échange multimodal d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire : D'intérêt communautaire, en plus il y a peu de villes qui se battent pour avoir des terminus parce que cela demande de la place. Parmi les projets de ligne, il y a notamment l'accueil en cette fin d'année 2025, mais si on est sur les mêmes délais de retard que d'habitude sur ce genre de choses, de la ligne qui reliera Les Ulis au pont de Sèvres qui n'était pas forcément intégrée à la DSP actuelle. Ce sont encore une fois des lignes supplémentaires à accueillir avec des gabarits de bus ou de cars différents en fonction de la caractéristique de la ligne. On a besoin de ça et effectivement le transfert à l'Agglo est plus qu'important pour moi. Je te sens dubitative, mais je sais que tu es d'accord.

Madame Françoise MARHUENDA : Je suis entièrement d'accord là-dessus, mais je réfléchissais, il y avait eu une demande de faire un projet entre Massy en site propre et que cela se termine aux Ulis 2 en passant par Courtabœuf.

Monsieur le Maire : Tout à fait. L'idée actuelle sur la 10... je suis en bagarre avec la DiRIF, la Direction interrégionale des Routes d'Île-de-France. Ils ont des projets de voies partagées entre covoiturage et bus ce qui pour moi déjà est un problème parce que quand vous faites de la desserte urbaine ou interurbaine, le bus doit être sur le côté droit de la route pour permettre sa sortie ou son intégration sur le réseau alors que quand ce sont des voies de covoiturage on va privilégier, comme c'est le cas sur l'A6 par exemple, les voies centrales. À mon sens c'est déjà un mauvais choix.

Et parmi les pistes qui sont explorées aujourd'hui, il n'y a pas par la DiRIF le prolongement de la voie dédiée qui se situe sur l'A10, il manque 3 km d'un côté et 10 km de l'autre. C'est un problème de sécurité pour nous et c'est la raison pour laquelle depuis le début de ce mandat, je n'ai eu de cesse d'interpeller à la fois le préfet et Île-de-France Mobilités pour dire que l'on a besoin qu'ils finissent ce secteur pour une raison : nous faisons passer des bus et pas des cars. Sur une voie à 90 km/h, il y a un passage à 110 km/h aussi, avoir des gens debout c'est une problématique de sécurité. Or la réponse qui est faite souvent par Île-de-France Mobilités, c'est que s'il n'y a pas la voie dédiée, c'est passé en cars. Je vous laisse imaginer les lignes de Massy si on devait les faire passer en cars. Aujourd'hui le bus a une capacité de 100-120 en fonction du gabarit et du courage

des gens, nous sommes avec des bus avec des rythmes parfois toutes les deux minutes, clairement je ne sais pas comment on remplit ça dans des cars.

Ma première réponse a été « non, vous ne faites pas de cars » et on va essayer de négocier avec l'État deux choses : d'abord l'abaissement d'une des voies à 70 km/h, à titre dérogatoire permettant de faire passer les bus et non pas les cars ce qui sera peut-être le cas sur la 118 dans certains cas quand on fera les projets de voie dédiée, et finir une fois pour toutes le traçage. Sauf qu'aujourd'hui la DiRIF et le préfet de l'Essonne, en tout cas les services de l'État n'ont pas identifié cela comme prioritaire, ce que non seulement je regrette, mais que je ne comprends pas parce qu'il y a de la place, il y a juste à changer le tracé, à prolonger le tracé quand on arrive des Ulis et à faire le tracé sur les trois voies qui existent quand on part de la gare de Massy.

Donc oui, c'est un non-sens. Je dirais même qu'une fois que ça existera, on pourra commencer à faire évoluer une voie, ce que l'on appelle un TCSP avec un site propre un jour et proposer pourquoi pas l'adaptation de ces lignes-là en mode lourd, ce n'est pas déconnant au vu des fréquentations des lignes de Massy. De mémoire, on est sur les lignes 2, 21, 22, 23 sur à peu près 10 000 usagers quotidiens. Cela fait de l'intégralité de ces lignes les lignes les plus utilisées du territoire de la CPS devant la 9106 qui pourtant relie Massy au plateau et à la gare du guichet, mais qui est quand même la ligne la plus forte et la plus grosse si on prend juste l'entité 9106.

Donc oui, il faudrait qu'à un moment on soit entendu. La bonne nouvelle c'est que les entreprises de la zone d'activité de Courtabœuf ne cessent de dire que pour leur attractivité, notamment vis-à-vis des embauches de personnel qualifié, des jeunes qui ont un taux de motorisation plus faible que les autres, ont besoin de transport en commun. Je le dis, ils sont financeurs par le biais du versement mobilité de plus de 30 % des transports publics en région parisienne, c'est un scandale qu'une zone d'activité qui revendique 25 000 salariés et 11 000 visiteurs quotidiens n'ait pas de transport lourd. Il faudra se battre, pour une fois, cela fera plaisir à Loïc, main dans la main avec les entreprises et la Collectivité comme on le fait régulièrement pour obtenir une amélioration notable des transports en commun sur ce secteur.

Cela va commencer par le mois d'avril comme je l'ai annoncé par une augmentation des lignes de bus qui transitent par là à hauteur de 30 % et il y aura aussi une rationalisation des tracés parce qu'aujourd'hui dans le sens aller et le sens retour, vous n'avez pas la même chose. J'y reviendrai quand je vous présenterai cela. Monsieur BOURADA finalise actuellement avec les services de la CPS et Île-de-France Mobilités les numérotations, les tracés et la communication, mais ça va déjà faire du bien, même si ça ne suffira pas. Augmentation de l'amplitude, fréquences sur les différents lieux de Courtabœuf, mais ça ne suffira pas. À un moment, il faudra du lourd, c'est clair, métro, tram, aérobus, ce que vous voulez. Par contre les projets innovants en France sont moins forts qu'avant, on a perdu un peu là-dessus. Sur les bus on est moins bons qu'avant. Avant on était très forts et maintenant Iveco met même du temps à nous sortir les bus classiques et Heuliez, je ne vous en parle même pas.

Bref, je me suis un peu perdu dans les transports. D'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets aux voix. Qui est contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 11

Comité Stratégique de la SGP- désignation des représentants-Les Ulis

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Puisqu'on parlait de ça, nous nous sommes rendu compte, c'est extraordinaire, que la Ville des Ulis avait un siège de titulaire dans la Société des Grands Projets, anciennement la Société du Grand Paris. Ils ont trouvé intéressant de changer « Paris » pour « Projets ».

Nous avons besoin de désigner un représentant au sein du Comité stratégique de la SGP qui se réunit de mémoire une fois par an, le président de la SGP m'a dit que ce n'était pas avec une grande régularité. Compte tenu de l'impact et de l'enjeu réel, je propose ma candidature comme membre titulaire, et celle de Sarah JAUBERT en suppléante.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Nous tâcherons, chère Sarah, de défendre les intérêts et peut-être pourquoi pas le projet de la ligne 20, puisque la ligne 19 est déjà empruntée, entre Les Ulis et le pont de Sèvres.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires financières

Question n° 12

Délibération relative au versement d'une subvention pour la réalisation de travaux pour la création de vestiaires féminins dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) (annule et remplace)

Rapporteur : Kévin MERIGOT

Monsieur le Maire : Kévin MERIGOT. On repasse quelque chose que l'on a déjà passé, vous allez nous expliquer pourquoi, sur la subvention pour la réalisation des travaux de vestiaires féminins dans les locaux du SDIS, dans les plus vieux locaux de la ville, la ferme du Grand vivier je crois, ça date du XVI^e siècle.

Monsieur Kévin MERIGOT : De la fin du XVII^e parce que cela a été construit en 1675, donc fin XVII^e tout début XVIII^e siècle. Comme le département ne finance plus au même montant le SDIS, c'est déjà le cas, le SDIS se retourne vers nous pour ses travaux notamment en investissements. Comme vous le disiez, c'est la création d'une zone féminine pour une meilleure mixité, notamment avec la création de vestiaires dédiés et la rénovation des sanitaires.

On avait déjà passé cela, Gilbert nous l'avait défendu en septembre, avec un montant global de travaux de 185 000 € et il se trouve que les travaux qui vont être réalisés vont coûter moins cher. Nous devons donc repasser une délibération. On peut se demander pourquoi : c'est un peu

technique, mais c'est intéressant de le comprendre et de l'apprendre : la délibération que l'on avait passée était une délibération créatrice de droit c'est-à-dire que l'on devait le montant qui avait été voté au SDIS. Sauf que c'est de l'argent public, le montant des travaux sera moindre donc nous devons repasser une délibération avec ce nouveau montant de travaux pour un total de 122 700 € que vous retrouverez dans la délibération.

Le SDIS demande aux villes qu'il dessert 30 % de ce montant et au prorata du nombre d'habitants, ce qui fait pour la Ville des Ulis 14 483,35 € pour ce projet.

J'avais parlé à l'époque aussi du label « Ville des pompiers » que vous retrouvez dans la délibération puisque c'est celle qui vous est proposée par le SDIS, le dispositif reste le même donc je vous renvoie au compte-rendu intégral des débats ou à l'enregistrement vidéo pour savoir ce que j'en pense, mais je renouvelle ici mon appel à Monsieur DUROVRAY et sa majorité de prendre le montant qui était prévu pour ce label puisqu'il y a bien un montant dans la tête de quelqu'un qui était prévu pour ça, et plutôt que de faire de la communication, de le donner en financement au Service Départemental d'Incendie et de Secours, ce sera beaucoup plus utile.

J'en profite aussi pour rappeler que le SDIS recrute, sdis-91.fr. On a besoin de pompiers volontaires ou professionnels, on préférerait des professionnels, mais les volontaires c'est très bien aussi, tout comme d'autres métiers, vous avez toutes les informations sur le site.

La délibération consiste à annuler l'ancienne délibération, normalement c'est la dernière fois en tout cas pour la phase un de ce grand projet concernant le vieux bâtiment, d'approuver la convention que vous avez reçue, de verser la subvention évidemment sinon les travaux auront du mal à débiter et d'autoriser le Maire à signer cette convention pour que tout se passe bien.

Monsieur le Maire : On annule, on réactualise, on approuve, on autorise, on précise. Des questions ? Loïc.

Monsieur Loïc BAYARD : C'est plutôt une bonne délibération, ce n'est pas fréquent de récupérer de l'argent, ça fait à peu près 7 500 € de dépenses en moins pour la Ville. La seule chose que j'espère c'est que vous ne déciderez pas de cramer cette somme pour financer les deux tiers de votre barnum à la prochaine Fête de l'Huma. Ce serait dommage de dépenser de l'argent public comme ça.

Monsieur le Maire : C'est entendu, vous vous rappelez que l'année prochaine vous venez voir.

Monsieur Loïc BAYARD : Non, toujours pas.

Monsieur le Maire : Je vous invite sur mes deniers personnels.

Monsieur Loïc BAYARD : Si c'est financé par la Ville, je pense que la moindre des choses c'est qu'il y ait le logo de la Ville dessus.

Monsieur le Maire : C'est le cas.

Monsieur Loïc BAYARD : Ce n'était pas le cas.

Monsieur le Maire : Si.

Monsieur Loïc BAYARD : C'était surtout Marcoussis Les Ulis.

Monsieur le Maire : Vous n'êtes pas venu, vous ne pouviez pas voir sur place, mais si vous voulez je vous montrerai les photos après.

Monsieur Loïc BAYARD : J'ai vu les photos sur les réseaux sociaux et ça m'a suffi.

Monsieur le Maire : Justement, ne regardez pas les photos sur les réseaux sociaux et regardez les photos que j'ai, je vous montrerai qu'il y a bien le logo.

Madame Annick LE POUL : *intervention [A2]hors micro* J'ai des bons de soutien pour la fête de l'Humanité pour ceux qui en veulent.

Monsieur le Maire : Effectivement, Madame LE POUL se tient à votre disposition pour que vous achetiez les bons de soutien. Je sais que vous aimez beaucoup cet événement, de toute façon il y a un rapprochement évident depuis tout à l'heure.

Pas d'autres interventions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Achats

Question n° 13

Délibération relative à l'adhésion au groupement de commande de l'Agglomération Paris-Saclay pour la fourniture et pose de mobiliers de stationnement et autres équipements pour les vélos

Rapporteur : Djallal BOURADA

Monsieur le Maire : Je me suis perdu, mais c'est Monsieur BOURADA qui va enfin nous parler des stationnements et autres équipements pour les vélos.

Monsieur Djallal BOURADA : Bonsoir tout le monde. La délibération que je propose ce soir est une adhésion à un groupement de commande proposé par la communauté d'Agglo Paris-Saclay sur la pose de mobilier de stationnement pour les vélos.

Comme vous savez, la Communauté d'Agglo Paris-Saclay a initié en 2018 une démarche de mutualisation des achats au sein du territoire. Dans ce contexte, la CPS renouvelle le groupement de commande de fourniture et de pose de mobilier et stationnement et autres équipements pour les vélos.

La convention constitutive prévoit une coordination du groupement de commande confié à la CPS qui assurera le lancement de la consultation et de l'ensemble des procédures administratives et la commission d'appel d'offres.

Les points clés de la nouvelle convention constitutive proposée sont une plus grande souplesse sur l'intégration des groupements pour que les communes puissent intégrer le groupement de commande avant la notification et lors des reconductions annuelles, et une simplification de la gestion de la procédure. La CPS aura donc pour mandat la signature du marché à la différence de l'ancienne convention. Ce fonctionnement permettra donc de réduire aussi les délais de traitement. Ce groupement de commande est totalement cohérent avec le futur plan vélo de la commune. Il s'imbrique totalement dans ce qu'on souhaite faire. Si toutes les communes y adhèrent, on voit une certaine cohérence en fait sur toutes les villes à avoir toujours le même dispositif, matériel qui nous permet d'utiliser cela en toute sécurité.

Le point très important est aussi le coût, on y gagnerait beaucoup en réduction sur l'investissement et ce serait conséquent vu l'état des finances de l'État. Donc c'est peut-être bien de pouvoir

regrouper toutes ces communes et de travailler ensemble sur quelque chose qui nous coûterait moins cher.

Donc on demande à ce Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention du groupement de commande. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Djallal. Effectivement, comme vous le savez, le stationnement est attendu sur les vélos, d'ailleurs le principal facteur d'utilisation du vélo est la disponibilité d'un parc de stationnement sécurisé. J'ai à ce titre pas mal d'habitants des Ulis qui pointent les faiblesses de nos résidences et de leur capacité d'intégration sécurisée de vélos, surtout que le vélo aujourd'hui c'est quand même assez spécifique parce qu'il y a la version Solicycle où on ne roule que sur Les Ulis à savoir la mienne, on va acheter un vélo pour à peu près 100 € quand on veut quelque chose de qualité. Et il y a le vélo qui coûte le prix d'une voiture électrique, je pense que tu vas au boulot à vélo, qui permet d'aller un peu plus loin et qui malheureusement est aussi facile que le mien à dérober. Je sais que parfois l'opportunité d'acheter un vélo se limite à notre capacité à le ranger dans quelque chose de sécurisé.

Nous sommes contents, Monsieur BOURADA, que vous fassiez un effort de mutualisation sur le sujet, pas seulement pour des raisons de coût, mais juste pour rationaliser aussi nos achats.

Je le dis aussi parce que la dernière fois j'avais parlé de Zoov qui avait disparu. Vous savez que Zoov qui mettait les vélos bleus sur le territoire de l'agglomération Paris Saclay a annoncé purement et simplement que le modèle économique était HS, donc ils ont retiré leur flotte de vélos de l'intégralité du territoire. Actuellement, on se rapproche de la ville de Massy et je crois qu'Igny a aussi Lime, je ne sais pas si ça vous dit quelque chose, désolé de faire de la pub. Ce sont des vélos en libre-service que vous déposez dans des zones géolocalisées. Nous sommes en train de regarder avec Djallal, mais aussi avec les services de l'Agglo si cela pourrait être opportun, mais encore une fois tout est affaire de modèle économique dans ce cas de figure.

Et Djallal ne le dit pas, mais puisque l'on parle de mobilité, il y a les lignes de covoiturage qu'Île-de-France Mobilités souhaite développer. Les premières vont relier Les Ulis à Pont de Sèvres aussi.

Monsieur Djallal BOURADA : Oui, on pourra aller au Parc des Princes pour soutenir le Paris Saint-Germain, Monsieur le Maire vous êtes friand de ça.

Monsieur le Maire : Mais pas que. Merci. Des questions ou des observations sur la présente délibération ? On approuve la convention constitutive. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Habitat et Logement

Question n° 14

Délibération relative à la garantie d'emprunt accordée au bailleur Plurial Novilia, dans le cadre de l'acquisition de 21 logements au sein de la résidence de la Vaucouleur

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Cher Gilbert, juste avant de te céder la parole puisque tu vas nous parler d'une garantie d'emprunt, je voudrais expliquer pourquoi. La résidence de la Vaucouleur est une résidence avec mélange de copropriété et de logements dits sociaux qui étaient propriété de CDC Habitat, bailleur social présent dans d'autres résidences et avec lequel nous avons beaucoup à dire parfois, n'est-ce pas Annick. Nous avons une réunion avec les locataires des Amonts sur la qualité du service rendu sur place.

CDC Habitat pour des raisons de trésorerie, vous savez qu'actuellement les bailleurs font tous des travaux de rénovation thermique dans les résidences en France, souhaite étudier la possibilité de faire de la trésorerie en vendant son patrimoine. Depuis le début du mandat, ils ont émis le souhait de vendre la résidence de la Vaucouleur, cela concerne un bâtiment de 21 logements et 3 logements individuels, ce que l'on appelait des logements d'artistes, je crois, et qui appartenaient aussi à CDC Habitat.

Gilbert y reviendra, mais ils ont vendu à un autre bailleur social qui s'appelle Plurial Novilia, qui n'est pas présent actuellement aux Ullis, mais qui a visiblement fait la meilleure offre vis-à-vis de CDC et que nous avons déjà alerté sur nos attentes notamment en termes d'entretien du patrimoine et de rénovation thermique, mais aussi de suivi du quotidien et là-dessus ce n'est pas forcément la folie.

Donc Plurial Novilia a pris possession des locaux il y a quelques semaines, au 1^{er} janvier, merci Lodovico, et ce soir ils nous demandent une garantie d'emprunt, vous connaissez, c'est quelque chose qui passe régulièrement dans la municipalité, toutes équipes confondues. Cher Gilbert, je te laisse la parole.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Le Maire vous a dit l'essentiel de la question numéro 14.

Monsieur le Maire : Désolé.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Il est de tradition que les bailleurs sociaux demandent aux municipalités de garantir les emprunts et nous en avons garanti plusieurs, c'est un système tout à fait habituel. D'une part, ceci nous permet d'avoir une contrepartie, celle-ci étant généralement de 20 % des propositions d'attribution des logements sociaux. Annick vous en parlerait beaucoup mieux que moi, mais avec les bailleurs nous entretenons des relations tout à fait privilégiées puisque nous avons des exonérations partielles par exemple de taxe foncière sur les propriétés bâties en contrepartie d'actions en direction des locataires. Ceci nous permet d'une part d'avoir des droits d'attribution, de propositions d'attribution, mais aussi des liens formels avec les bailleurs sociaux.

La Vaucouleur a été l'un des premiers ensembles immobiliers dans lesquels nous avons fait de la mixité entre le locatif, le bailleur social et la copropriété. C'était pour nous une réussite à l'époque de voir que les bâtiments étaient aussi beaux les uns que les autres et surtout qu'il y avait un pourcentage d'ateliers d'artistes important, c'était aussi un peu une innovation à l'époque.

Donc c'est un emprunt de 1,9 million d'euros sur 35 ans, etc., vous avez toutes les caractéristiques techniques que je ne vais pas vous répéter ici, mais qui sont dans le domaine classique des emprunts de bailleurs sociaux.

Je ne vais pas vous lire tout le délibéré, mais quand même quelques morceaux que j'ai choisis pour vous.

- Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 981 560 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières, etc. ;
- Précise que la garantie de la Collectivité à hauteur de la somme en principal de 1 981 560 €, etc. ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de réservation en annexe pour formaliser les conditions d'exercice des droits de réservation.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert. Annick, je pense que toi et moi avons tiqué sur « relations privilégiées ».

Madame Annick LE POUL : Non, pas du tout. Ce sont des relations, je ne sais pas si elles sont privilégiées, mais nous essayons de bien travailler avec les bailleurs. Ce n'est pas toujours évident, mais on s'y attelle.

Juste par rapport aux garanties d'emprunt, effectivement c'est une vente entre deux bailleurs sociaux qui ne sont pas concernés par les garanties d'emprunts qui peuvent être faites par l'Agglo. Dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur laquelle les villes et l'Agglo travaillent en ce moment, il est envisagé d'adapter les critères et de permettre des garanties d'emprunt pour les réhabilitations de logements sociaux et pas uniquement sur les constructions neuves. Sur la ville, par exemple, nous avons beaucoup de réhabilitations en cours, d'autres qui vont arriver et nous ne sommes pas les seuls, c'est le cas dans d'autres villes. L'idée est aussi que les garanties d'emprunt dans le cadre des réhabilitations soient prises en compte par la CPS et pas par les villes. C'était juste une petite précision, mais ce n'est pas encore effectif tant que l'on n'aura pas finalisé la CIL.

Monsieur le Maire : Je confirme que ce n'est pas encore effectif tant que la CIL n'est pas finalisée.

D'autres questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Démocratie locale et Vie associative

Question n° 15

Appel à projets pour le Carnaval et attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations : CLUB LÉO LAGRANGE, AVAG, ACPUO, DIVER6T, APOGE, ULIS NOMAD, pour l'année 2025

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Monsieur le Maire : Chère Madame Coulibaly, d'abord appel à projet pour le carnaval et toutes les associations qui vont nous accompagner. C'est cela.

Madame Hawa COULIBALY : J'ai cru que j'allais bénéficier comme Gilbert d'une présentation...

Monsieur le Maire : Non. J'ai trop peur de toi.

Madame Hawa COULIBALY : Oui, Monsieur le Maire, le 8 mars se déroule le carnaval, mais pas que, c'est une date importante pour vous, rappelez-moi laquelle.

Monsieur le Maire : La journée de lutte contre les violences faites aux femmes...

Madame Hawa COULIBALY : Non, on recommence.

Monsieur le Maire : C'est « pour les droits des femmes », pardon Rose-Marie, je suis désolé. J'ai été pris au dépourvu par Hawa, mais elle me fait peur, je vous l'ai dit. Pardon.

Madame Hawa COULIBALY : À l'occasion, comme chaque année, nous avons fait un appel à projets et quelques associations ont répondu, les plus fidèles d'ailleurs : le CLUB LÉO LAGRANGE, l'AVAG, l'ACPUO, DIVER6T, APOGE et ULIS NOMAD. Elles bénéficieront d'une subvention exceptionnelle pour cet événement.

Je vais en profiter pour donner des détails sur le déroulé pour ceux que ça intéresse. Dans le cadre du Carnaval, chaque association est chargée de concevoir un char unique, j'en ai parlé je crois au cours de l'année 2024, un appel à projets a été porté autour de la thématique « comment voyez-vous Les Ulis dans 100 ans ? ». Monsieur le Maire, je vous avais demandé de préparer votre costume, donc vous êtes tous bel et bien attendus pour passer cette journée dans le futur, j'espère que vous allez pouvoir jouer le jeu.

Donc le déroulé : le cortège se tiendra le 8 mars de 15h à 18h et parcourra les rues en empruntant les avenues du Berry, de Bourgogne, et la rue d'Alsace et des Champs Lasniers, avant de passer par la rue du Morvan. Pour ceux qui se demandent où sont situées ces rues : Google Maps. Certaines associations auront également pour mission d'assurer la sécurité du défilé donc s'il y avait quelques âmes perdues, elles sauront être rattrapées par celles-ci.

Pour l'appel à projet, il était question d'attribuer une subvention aux associations pour qu'elles puissent réaliser ce char, donc un montant de 600 € sera attribué si vous l'acceptez ce soir à chacune d'entre elles et 300 € pour celle qui assurera le cortège.

La commission a validé ce projet le 29 janvier et je vous demande donc ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec cesdites associations pour le déroulé du carnaval 2025.

Monsieur le Maire : Je suis honteux, je ne dis plus rien. Les Ulis dans 100 ans, donc il y aura un char en forme de métro, si j'ai bien tout compris.

Madame Hawa COULIBALY : Tout à fait, avec la ligne 18 inscrite dessus.

Monsieur le Maire : Pas la ligne 18, la ligne 20. OK. Je suppose qu'il n'y a pas de vote contre, mais peut-être des interventions ? Je n'en vois pas.

Madame Hawa COULIBALY : Cela veut dire que tout le monde sera là.

Monsieur le Maire : Bien sûr. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 16

Signature d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association NAZARIO pour l'année 2025

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Monsieur le Maire : Madame COULIBALY, une convention d'objectifs et une attribution de subvention à l'association NAZARIO pour l'année 2025. Expliquez-nous cela.

Madame Hawa COULIBALY : Ce n'est pas courant, au cours du mois de février, de vous présenter des signatures de contrat d'objectifs, mais en effet, comme un travail a été longuement fait, je vous la présente aujourd'hui.

C'est donc un contrat d'objectifs avec l'association NAZARIO qui est une association loi 1901 à but non lucratif dédiée à venir en aide aux sans-abris et à toute personne en situation de précarité. De plus l'association vise à aider les jeunes issus des quartiers populaires pour favoriser leur insertion professionnelle. Nombreux sont les bénévoles qui sont investis dans cette association, je pense que beaucoup d'entre vous présents ce soir en ont déjà entendu parler, ont déjà pu bénéficier et profiter d'actions portées que je vais citer, par exemple :

- Des aides alimentaires, des produits d'hygiène et de réconforts qui ont été distribués.
- Un accompagnement des jeunes dans leur insertion professionnelle et leur vie citoyenne.
- Un soutien dans l'organisation d'évènements sportifs ou des activités de loisirs sur des temps extrascolaires.
- Une participation à des actions humanitaires en France et à l'étranger.
- Du bénévolat pour l'accès à la culture ou une insertion dans la vie active, ce que j'ai déjà dit par le biais des valeurs du sport, que Koko connaît très bien.

Donc quelques actions que je cite. Cela nous permet d'affirmer et de conforter l'utilité de cette association et son intérêt, je fais aussi référence au tournoi de foot.

Ce contrat d'objectifs vient donc conforter la relation qui existe déjà avec cette association, NAZARIO. Elle permet de renforcer le soutien que nous avons pu proposer lors d'actions que j'ai pu citer, et notamment d'encourager l'association dans ses actions. La convention permet également de soutenir et de faire perdurer la mise à disposition annuelle et à titre gracieux du local situé aux Amonts, et elle se complète par l'octroi d'une subvention de 10 000 € pour le fonctionnement et la réalisation de ses nombreuses actions.

C'est donc l'aboutissement d'un travail qui permettra, je l'espère, à cette association d'être réconfortée, je l'ai dit, voire de pouvoir renforcer son action et son cadre d'intervention.

Je vous demande donc, Messieurs dames, de bien vouloir accepter d'autoriser le Maire à signer cette convention afin de pouvoir attribuer cette subvention et finaliser la signature avec cette association.

S'il y avait des questions, je suis ouverte à l'échange.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Ce n'est pas vraiment une question puisque cela a été débattu en Commission fabrique citoyenne et vie de la cité. Personnellement je suis très content de voir la signature de cette convention d'objectifs parce qu'effectivement cela permet de conforter l'action de l'association et cela permet aussi de bien montrer, de bien mettre en évidence le soutien que lui apporte la Ville. Les montants qui sont cités là sont importants, à la fois effectivement le montant de la subvention et le montant équivalent à la mise à disposition du local, on n'est pas loin du seuil au-delà duquel une convention d'objectifs serait obligatoire. Effectivement il arrive qu'au fil de l'année l'association réponde à tel ou tel appel à projets qui la ferait passer largement au-dessus du seuil, donc je pense que c'est une bonne chose de bien voir les objectifs, l'action de l'association, et le soutien que lui apporte la municipalité.

Madame Hawa COULIBALY : Merci.

Madame Annick LE POUL : Auquel il faut ajouter toutes les actions financées via l'exonération de taxe foncière puisque via les bailleurs il y a aussi pas mal d'actions financées dans ce cadre. Il y a beaucoup d'actions faites par NAZARIO dont indéniablement des actions qui drainent beaucoup de monde, beaucoup d'enfants, beaucoup de jeunes comme l'après-midi du 26 décembre où il y a eu plus de 400 enfants et familles présents sur la dalle du Bosquet. Il y a vraiment des événements d'ampleur qui participent à l'animation de la Ville et qui concernent vraiment les quartiers en politique de la ville, par exemple. Il est vrai que c'est intéressant de pouvoir travailler et d'aider les associations qui œuvrent dans ce sens. Effectivement il y a aussi d'autres subventions qui arrivent.

Monsieur le Maire : De toute façon, ce qui est sûr – et comme nous l'avons répété à plusieurs reprises en début de mandat – c'est que l'action conjointe entre municipalité, services publics, citoyennes et citoyens, mais aussi associations est nécessaire pour faire de cette ville un endroit de plus en plus agréable, n'est-ce pas cher Chabane.

Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : Comme on dit à l'Agglomération, on parle de « la jurisprudence Française MARHUENDA » pour le respect des horaires, mais comme il est de tradition, je suspends la séance.

La séance est suspendue de 21h47 à 21h48.

Monsieur le Maire : Hawa, nous avons demain soir un vernissage, tu peux nous en dire deux ou trois mots.

Madame Hawa COULIBALY : Je crois que je vais me joindre à Rose-Marie et Emilia pour vous inviter au vernissage et au lancement du grand programme qui a été organisé et préparé à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes qui a lieu le 8 mars. C'est année, nous innovons. Plusieurs actions seront proposées notamment par des associations, il y a une grosse action associative cette année, c'est une première, surtout pour renforcer le cadre et l'organisation de cette manifestation qui a lieu chaque année dans les meilleures conditions. C'est pour renforcer avec un aspect associatif... je cherche Emilia.

Monsieur le Maire : Elle est derrière toi, elle te voit, ne t'inquiète pas. En tout cas, c'est demain soir.

Madame Hawa COULIBALY : J'avais besoin qu'elle m'accompagne pour soutenir le fait que cela a été pensé en transversalité. Demain : MPT de Courdimanche à 18h, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Vernissage et exposition 100 %.

Et c'est le week-end du festival des jumelages où les représentants des villes de Sátão, notre ville jumelle, et de Vila Nova, ville jumelle d'Orsay dans notre quatuor se donnent rendez-vous au gymnase Blondin à Orsay. Je ne serai pas plus long, je vous souhaite une belle soirée à toutes et à tous.

Ah oui il y a le footing, c'est pour Kevin MERIGOT. Emmanuelle, c'est dans l'agenda de la communication.

Madame Emmanuelle BOURNEUF : Il me semble que c'est samedi matin à partir de 9h30. Échauffement de 9h30 à 10h et footing à 10h, en courant, en marchant, à son rythme, le but est d'être solidaires notamment avec les jeunes femmes.

Madame Hawa COULIBALY : Merci Emmanuelle. Vous m'avez tellement bridée, Monsieur le Maire, que je n'ai pas eu le temps de donner tout le programme, mais comme j'attends tout le monde demain à 18h, nous aurons l'occasion d'échanger et de nous retrouver samedi matin.

Monsieur le Maire : Bonne soirée à tout le monde, merci beaucoup.

La séance est levée à 21 h 49.

Monsieur Franck BERNARD, désigné secrétaire de séance, approuve le procès-verbal :

Signature :



Les Ulis, le : 10 avril 2025

Le Maire des Ulis



Clovis CASSAN